

N°	THÈME	QUESTION	RÉPONSE
1	Incivilités et nuisances riverains vivant à côté du carré curial	<p><i>Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus de la Ville de Chambéry,</i></p> <p><i>Je vous exprime toute ma gratitude pour votre dévouement et pour avoir ouvert ce forum où nous pouvons nous exprimer. Je prends la parole aujourd'hui au nom d'un grand nombre d'habitants résidant à proximité du Carré Curial.</i></p> <p><i>Les riverains, en particulier ceux des rues Michaud et Léon Ménabréa, qui sont directement accessibles dès la sortie du Carré Curial, font face à des perturbations et des incivilités durant les soirées et les nuits. Nous sommes confrontés quotidiennement à des individus festifs qui viennent uriner sur les façades de nos immeubles et devant nos portes d'entrée, ainsi qu'à des cas de vomissements, certes moins fréquents mais malheureusement trop réguliers. Trouver des traces d'urine à l'intérieur de nos logements au petit matin, à travers nos portes, ou des vomissements sur les trottoirs est devenu monnaie courante. Cette situation s'est aggravée notamment depuis l'extinction de l'éclairage public.</i></p> <p><i>Si nous comprenons qu'il est inévitable de subir les perturbations sonores inhérentes à un tel lieu de vie animé comme le Carré Curial, il est intolérable de devoir endurer ces nuisances olfactives/visuels/de dégradations. Nous aimerions savoir quelles mesures pourraient être prises pour améliorer la situation et dissuader les personnes indélicates de venir se soulager dans nos rues.</i></p> <p><i>Nous suggérons quelques pistes qui pourraient être explorées, telles que sensibiliser les gérants de bars à leurs responsabilités, maintenir l'éclairage public dans la rue Ménabréa, installer des urinoirs dans le Carré Curial, installer des affiches dissuasives, vidéo-verbalisation dissuasive, ou encore renforcer la présence policière pour effectuer des rondes plus fréquentes et accentuer la répression des personnes en flagrant délit d'incivilité sur la voie publique.</i></p> <p><i>Nous vous remercions d'avance pour l'attention que vous porterez à notre requête et pour les actions que vous envisagerez afin de résoudre ce problème qui affecte la qualité de vie de nombreux résidents.</i></p>	<p>La municipalité est consciente des nuisances rapportées sur le secteur de Curial, particulièrement dans le cadre de la vie nocturne. Avec ses services et ses partenaires, elle déploie un ensemble de moyens et de mesures visant à réduire voire résoudre les problématiques de tranquillité et de salubrité publique.</p> <p>Les établissements et commerces situés sur le secteur de Curial participent de l'attractivité et du dynamisme de notre ville ; ils accueillent des publics divers qui désirent profiter d'un lieu de vie animé en soirée, l'un des rares à Chambéry sur ces horaires. Pour l'intérêt de toutes et tous, la police municipale est présente et intervient régulièrement sur le site, en lien avec la police nationale dans le cadre de notre convention de coordination. Elle ne peut cependant pas être en permanence à Curial et intervenir systématiquement en flagrance sur les faits de mictions et autres atteintes à la salubrité publique.</p> <p>Un uritrottoir a été installé dans le carré Curial, qui a fait l'objet de plusieurs plaintes du gérant de la discothèque attenante. Cependant, celui-ci correspond à un vrai besoin. Par ailleurs, les uritrottoirs vont faire l'objet prochainement de plantations (avec de la menthe) afin de réduire les odeurs, optimiser le fonctionnement et améliorer l'esthétique. Le décret n° 2020-1573 du 11 décembre 2020 a renforcé les amendes pour incivilités sur la voie publique telles que les mictions dans un lieu public. Uriner sur la voie publique expose son auteur à une amende de 4e classe de 135€ (Articles R634-1 à R634-2 du code pénal). En 2023, la police municipale a verbalisé à 24 reprises des individus qui urinaient sur la voie publique (amende de 135 €). En 2024, elle est intervenue à 106 reprises sur le secteur de Curial et ses abords, dont 23 rue Michaud. 11 verbalisations ont été adressées, dont 4 pour des faits d'urine sur la voie publique.</p> <p>Par ailleurs, les services de la propreté urbaine organisent leur travail avec une priorité fixée pour le centre-ville, y compris avec des agents à pied, en complément des moyens mécaniques (balayeuses, karchers...). S'agissant de</p>

			<p>l'éclairage public, un aménagement horaire de l'extinction nocturne a permis de maintenir l'éclairage sur le secteur de Curial.</p> <p>Au-delà de ces mesures déjà effectives, afin d'améliorer le traitement collectif de ces problématiques, la municipalité œuvre actuellement à la mise en place d'un Conseil de la nuit dans lequel il est prévu une représentation des habitants riverains, de gérants de bars et d'établissements de nuit, de représentants des institutions, pour échanger sur ces questions de tranquillité publique, partager les mesures à mettre en oeuvre afin que ce secteur puisse à la fois rester un lieu de vie animé en soirée, mais respectueux du cadre de vie des habitants.</p> <p>Les services de la Ville vont poursuivre leur engagement fort sur le secteur de Curial et ses abords. Une consigne a été donnée en ce sens aux agents de la police municipale. Par ailleurs, les services vont étudier la possibilité d'installer un second uritrottoir sur le site. Les agents de propreté seront équipés d'un matériel plus performant et la création d'un conseil de la nuit permettra d'associer les habitants aux échanges sur les mesures à développer pour tranquilliser le secteur en maintenant son activité nocturne.</p>
--	--	--	--

N°	THÈME	QUESTION	RÉPONSE
2	Aires de jeux	<p><i>Habitant à proximité du stade Mager, je déplore que la seule aire de jeux pour les enfants dans l'enceinte du stade soit si petite et si peu variée (un petit toboggan et 2 animaux sur ressorts), alors que la place ne manque pas et que les tous petits sont nombreux dans ce quartier. De plus l'espace de jeux de boules à proximité directe expose les enfants à s'en prendre une un jour.</i></p> <p><i>Merci de la prise en compte de cette observation</i></p>	<p>Dans le cadre du schéma directeur des aires de jeux, il a bien été identifié que Bissy propose une offre faible en terme de jeux pour enfants et que la plaine de Mager a un potentiel fort pour l'aménagement d'une aire de jeux qui portera les ambitions importantes de lien intergénérationnel, d'inclusion et de mixité.</p> <p>Dans un premier temps, il est prévu d'engager avant l'été un travail de concertation avec le conseil de quartier et les usagers de la plaine pour imaginer un projet global, associant également la volonté d'intégrer à termes un équipement type skate park dans cet aménagement. L'ensemble du projet comportera donc plusieurs phases de travaux.</p> <p>Après cette concertation, une première phase de réalisation des travaux est prévue dès l'automne 2024.</p> <p>Un projet global va être dessiné, associant également la volonté d'intégrer un équipement pour les sports de glisse dans cet aménagement. L'ensemble du projet comportera plusieurs phases de travaux.</p> <p>Vous serez invité en tant que riverain aux travaux d'élaboration de cet aménagement.</p>

N°	THÈME	QUESTION	RÉPONSE
3	Publicité et fin du monde	<p><i>Une après-midi, en sortant que chez moi, je me suis retrouvé nez à nez avec une publicité pour un vol à l'autre bout du monde, proposé par la compagnie d'un état ayant peu d'intérêt pour son bilan carbone, pour ne pas la citer.</i></p> <p><i>J'ai été particulièrement choqué, qu'à leur de l'urgence climatique, de telles publicités peuvent être montrées dans l'espace publique.</i></p> <p><i>Je vous pose donc la question suivante, à vous qui n'avez aucuns problèmes pour empêcher la sérénité de nos concitoyennes et concitoyens rentrant après minuit, pour de fallacieuses volontés écologique, pourquoi rien n'est fait pour empêcher de telles publicités ?</i></p> <p><i>Les publicités pour les nouvelles voitures électriques rentrent dans la même catégorie.</i></p> <p><i>Ne pensez-vous pas qu'il est temps de faire preuve d'un peu de courage, et de cohérence, à l'aube d'un changement plus que nécessaire ?</i></p> <p><i>J'espère que cette question aidera à lancer un débat nécessaire à avoir.</i></p> <p><i>Bien cordialement,</i> <i>un jeune écologiste inquiet</i></p>	<p>La lutte contre le changement climatique doit nécessairement se traduite par une diminution des émissions des gaz à effet de serre. La publicité faite à des activités polluantes peut légitimement questionner.</p> <p>Toutefois, si la Ville et l'Agglomération ont des compétences en matière de publicité sur l'espace public, la loi n'autorise pas les collectivités à en décider du contenu.</p> <p>En effet, la publicité est régie par les dispositions du code de l'Environnement, déclinées dans le Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi), règlement élaboré en 2023 par l'Agglomération, en collaboration avec l'ensemble des communes de Grand Chambéry et notamment la commune de Chambéry. C'est cette réglementation qui limite strictement le pouvoir des communes sur le contenu des publicités.</p> <p>A l'occasion de la rédaction récente de ce RLPi, la Ville de Chambéry s'est mobilisée pour limiter la présence de la publicité sur tout son territoire. A l'exception des zones économiques et d'activités, seules les publicités sur le mobilier urbain sont autorisées. Ainsi, la surface publicitaire en ville a été réduite. La Ville a également interdit la publicité dans un périmètre de 75 mètres aux abords des écoles ou des équipements scolaires et d'enseignement, ce qui permet de mieux protéger le jeune public de la publicité.</p> <p>Bien que la Ville ne puisse pas réglementer le contenu des publicités, dans le cadre de la relation que nous avons avec notre prestataire sur la gestion du mobilier urbain, celui-ci s'est engagé, hors contrat, à consacrer la moitié des publicités à des entreprises locales.</p> <p>En conclusion, si la Ville de Chambéry ne maîtrise pas le contenu des publicités et des affiches déployées sur son territoire du fait des dispositions légales, elle a, dans le cadre du RLPI, cherché à limiter strictement la présence de la publicité sur l'espace public, en protégeant les populations les plus fragiles par l'interdiction de la publicité dans un rayon de 75 mètres autour des établissements scolaires.</p> <p>Je vous remercie de votre question et de votre engagement pour une société plus écologiste. Je vous invite par ailleurs à consulter le règlement du RLPi approuvé ainsi que ses cartographies associées, sur le site de la Ville ou celui de Grand Chambéry.</p>

N°	THÈME	QUESTION	RÉPONSE
4	Plan de circulation	<p><i>Est-il vraiment prévu que l'accès à Chambéry depuis la sortie "Chambéry centre" de la VRU se fasse uniquement par l'Avenue du Grand verger , l'avenue du Repos, puis l'avenue du Comte Vert?</i></p> <p><i>L'avenue de la Boisse serait-elle donc en sens unique sortant?</i></p> <p><i>Si c'est le cas, la circulation dans l'avenue du Comte vert, entre le Pont d'Hyères et le Rond-point du stade, aura au total quadruplé. Ella a été doublée par la mise en sens unique de l'Avenue Alsace Lorraine, elle serait encore doublée par le sens unique sortant de l'avenue de la Boisse.</i></p> <p><i>Ainsi, pour assurer notamment la tranquillité de l'éco-quartier , on dégrade fortement les conditions de vie des habitants du quartier de la Moutarde en y concentrant les nuisances sonores et la pollution . Ce quartier est déjà touché par le bruit engendré par la stade et la piscine.</i></p> <p><i>Pour atténuer ces nuisances, et mieux les partager, pourrait-on envisager un rond-point au niveau du croisement de la Rue des Chevaliers Tireurs et de l'Avenue du Repos? Il permettrait aux véhicules d'accéder à Chambéry par deux axes au lieu d'un seul: soit par l'Avenue des Chevaliers tireurs (sans habitations) puis le bout de l'Avenue Alsace lorraine, soit par l'Avenue du Comte vert.</i></p> <p><i>Par ailleurs l'Avenue du Comte vers est certes un "axe structurant" (selon le projet "La Ville apaisée"). Elle n'en a pas moins ses riverains qui méritent aussi un certain apaisement. Pourquoi donc ne pas limiter la vitesse à 30 km/h? C'est le cas dans bien d'autres villes.</i></p> <p><i>Nous vous remercions de nous permettre d'exprimer notre point de vue et nous espérons que vous comprendrez nos préoccupations.</i></p> <p><i>Fabienne et Serge Piaton</i></p>	<p>La tranquillité dans les quartiers et la lutte contre les nuisances sonores en ville est une préoccupation partagée par beaucoup d'habitants, que la municipalité comprend tout à fait. Elle porte activement la démarche Villa apaisée, ville partagée.</p> <p>Dans ce cadre-là, il n'est pas envisagé, dans le nouveau plan de circulation, de reporter de manière massive la circulation des véhicules sur l'avenue du Repos et sur l'avenue du Comte vert.</p> <p>La question porte sur 3 sujets principaux.</p> <p>Le nouveau plan de circulation des voiries Centre Nord a été conçu pour sécuriser la sortie de la VRU en supprimant les remontées de file sur les voies de la VRU, et pour supporter l'augmentation de trafic attendu sur l'axe RD1006-VRU. Cette augmentation provient notamment de la croissance démographique dans l'agglomération (pour exemple 1000 logements sont attendus sur le plateau de Villeneuve à Cognin). Le plan de circulation prévoit aussi d'apaiser la circulation future dans le nouveau quartier Vetrotex où 800 logements sont prévus.</p> <p>Il est effectivement prévu dans le nouveau plan de circulation que l'entrée dans Chambéry au pont des Chèvres se fasse exclusivement par l'avenue du Grand Verger, mais tous les véhicules ne seront pas dirigés vers l'avenue du Repos.</p> <p>En effet, les véhicules auront la possibilité de rejoindre l'avenue de la Boisse par l'avenue Folliet et le nouveau pont sur la Leysse, estimé à environ 1/3 du trafic. Ils pourront ainsi rejoindre le centre-ville par le quai des Allobroges ou le secteur de la gare par l'avenue de la Boisse.</p> <p>Le trafic d'environ 10 000 véhicules en 2017 augmentera sur l'avenue du Comte vert (projection à 15 000 à horizon 2030) mais en aucun cas, ne quadruplera. L'enjeu est également d'encourager le report modal, avec la ligne Chrono C et la piste cyclable existant sur cette axe.</p> <p>L'avenue de la Boisse sera mise à sens unique sortant de Chambéry uniquement entre le nouveau pont sur la Leysse et le pont des Chèvres, direction la VRU,</p>

			<p>avenue des Landiers ou avenue Mendès France. La section entre le nouveau pont et le quai des Allobroges restera à double sens.</p> <p>Le plan de circulation ne prévoit pas de carrefour giratoire avec l'avenue des Chevaliers tireurs car il est souhaité un apaisement des espaces publics de ce tronçon de l'avenue Alsace Lorraine, notamment avec la présence d'enfants, avec le centre nautique et l'école du stade.</p> <p>De plus, pour ce qui concerne les limitations de vitesse, la Ville a mis en œuvre la démarche Ville apaisée qui vise à mieux organiser la place de la voiture, notamment par l'abaissement des vitesses autorisée. Cette diminution se fait en tenant compte des impératifs de vitesse commerciale des transports en commun, de la présence du site propre pour la ligne chrono C. La vitesse autorisée est donc maintenue à 50 km/h sur l'avenue du Comte-vert jusqu'au rond-point du stade en venant de Bissy, qui ne comporte quasiment aucune entrée de riverains ou de traversée piétonne, et qu'elle est abaissée ensuite à 30km/h jusqu'à la gare routière avec une configuration beaucoup plus urbaine.</p> <p>Les véhicules entrant aujourd'hui dans Chambéry par l'avenue de la Boisse pourront toujours le faire après la mise en place du nouveau plan de circulation, en empruntant l'avenue du Grand Verger, puis la voie nouvelle et le nouveau pont. Toute la circulation ne sera pas reportée sur l'avenue du Repos et l'avenue du Comte-vert. Il convient de préciser que le plan de circulation du secteur Centre-Nord est établi conjointement par la Ville, l'Agglomération Grand Chambéry et le Département de la Savoie.</p>
--	--	--	---

N°	THÈME	QUESTION	RÉPONSE
5	Urinoir du passage Métropole	<p><i>Bonjour,</i> <i>Je me permets de vous contacter pour un problème particulier : l'urinoir du passage Métropole.</i> <i>J'habite au 85 place de la Métropole et ma chambre donne sur la cour.</i> <i>En été comme en hiver, impossible d'ouvrir les fenêtres de la chambre pour l'aérer car la cour sent la pisse. Je comprends que l'urinoir répond au besoin d'empêcher les gens de pisser dans les rues. Mais cet urinoir crée à mon avis plus de problèmes qu'il en résout.</i> <i>Toutes les personnes qui passent par ce couloir se bouchent le nez.</i> <i>Nous sommes envahis par les odeurs du mardi au dimanche. Seul le lundi est un jour tranquille où on peut respirer car un agent passe le matin faire le nettoyage.</i> <i>Un nettoyage par semaine est très nettement insuffisant.</i> <i>Je vous prie de bien vouloir vous pencher sur la question.</i> <i>Faudrait-il augmenter les jours de nettoyage (au moins 1 fois chaque 2 jours avec un passage obligatoire le week-end) ? Faudrait-il augmenter le nombre d'urinoirs interconnectés entre eux pour éviter les déversements quand ils sont pleins ? Faudrait-il mettre de l'éclairage sensible au mouvement pour empêcher les personnes de se cacher dans le noir et pisser contre les murs ? Faudrait-il tout simplement fermer le passage entre 22 heures et 6 heures (y autoriser que les habitants) ?</i> <i>Je n'ai pas la solution mais rien que des réflexions...les réflexions d'un habitant fatigué d'avoir des mauvaises odeurs dans sa chambre.</i> <i>Cordialement,</i></p>	<p>Vous alertez la collectivité sur les nuisances olfactives occasionnées par les usages de l'urinoir dans le passage Métropole. La municipalité est bien consciente de la nuisance que ces incivilités peuvent constituer pour les riverains à proximité immédiate, et travaille sur des solutions.</p> <p>Ce dispositif d'urinoir a été mis en place afin de diriger les individus masculins sur un lieu précis et éviter des odeurs d'urine sur l'ensemble du passage Métropole et les allées alentours.</p> <p>Les lieux choisis pour la mise en place de ces dispositifs sont ceux dans lesquels existaient les plus importants problèmes de salubrité, dus à la présence récurrente d'urine.</p> <p>La mise en place de cet urinoir a permis de constater une amélioration globale de la salubrité autour du passage. Il demeure effectivement, un problème d'odeur et de salubrité à côté de l'urinoir. Cela est principalement dû à l'incivilité des utilisateurs qui continuent à uriner à côté du dispositif.</p> <p>En complément des 18 toilettes publiques de la ville, trois urinoirs ont été installés en 2020 dans le centre-ville de Chambéry. L'objectif est de répondre à un problème récurrent d'hygiène sur l'ensemble des rues du centre-ville et plus particulièrement les passages Métropole, Jean Planche et au Carré Curial. Ces dispositifs permettent d'offrir un point de repli pour les hommes et ainsi éviter qu'ils urinent dans l'espace public.</p> <p>Les équipes de la propreté urbaine interviennent au besoin, à minima une fois par semaine pour vider les bacs et nettoyer les alentours. Il est à noter que ces bacs sont équipés d'une sonde qui prévient le service concerné lorsque celui-ci est plein.</p> <p>Pendant la période estivale ou lors de manifestations particulières, les bacs sont nettoyés plus régulièrement, en fonction du taux de remplissage. Nous avons pu constater que ces points sont régulièrement utilisés. Il a été constaté également, par les équipes de propreté urbaine, une amélioration en terme d'hygiène publique et de salubrité sur les passages du centre-ville.</p>

			<p>Nous travaillons aujourd’hui pour améliorer l’entretien de ces sites sensibles mais aussi les conditions de travail des agents de la Ville. Nous allons planter prochainement de la menthe sur le bac au-dessus de l’uritrottoir pour agrémenter cet espace.</p> <p>Mais nous allons également étudier d’autres solutions afin de limiter les incivilités, que ce soit des solutions techniques (plaques d’angle, par exemple) ou des solutions faisant appel aux techniques de communications comportementale.</p> <p>La propreté au sein de la ville est un sujet complexe qui nécessite une adaptation permanente. Les équipes de la propreté urbaine travaillent au quotidien pour que la ville reste propre. Plusieurs difficultés subsistent néanmoins, notamment les problématiques d’urine en centre-ville et plus particulièrement dans les passages.</p> <p>Les uritrottoirs ont permis de réduire certaines nuisances, notamment pour les riverains proches de ces équipements. Un travail technique, mais également de communication, doit continuer pour améliorer cette situation. Le service de la propreté urbaine et la mairie de quartier sont disponibles pour échanger de vive voix avec les riverains pour partager sur ce sujet et travailler sur des solutions.</p>
--	--	--	---

N°	THÈME	QUESTION	RÉPONSE
6	Résultats de l'ABS du CCAS de Chambéry	<p><i>Bonjour,</i></p> <p><i>Avec un nombre important de professionnels et d'acteurs associatifs engagés dans le champ de la lutte contre la pauvreté à Chambéry, j'ai participé à raison de 2 demi-journées d'ateliers et d'un entretien individuel téléphonique avec KPMG (le prestataire mandaté par le CCAS) à l'analyse et aux travaux participatifs organisés par le CCAS de Chambéry. Il s'agissait d'une étape importante puisque devant aboutir au renouvellement de l'analyse des besoins sociaux.</i></p> <p><i>Nous avons vu dans cette invitation, comme acteur du territoire, un espace sérieux à investir pour contribuer à l'élaboration d'une feuille de route renouvelée pour le CCAS, notamment dans un contexte d'une notable dégradation de l'accès aux services publics et de montée de la précarité.</i></p> <p><i>Plus d'un an après ces travaux, après avoir sollicité par écrit à 3 reprises le CCAS pour obtenir, ne serait-ce qu'un compte-rendu de nos travaux, aucune information n'a circulé du CCAS vers les contributeurs.</i></p> <p><i>Aucun document de synthèse produit par le prestataire KPMG n'a circulé, ni aucune feuille de route pour le CCAS faisant apparaître les arbitrages pris par le conseil d'administration et les élus de la Ville de Chambéry. Rien n'est accessible en ligne. Aucune réponse claire ne m'a été formulée par les services, si ce n'est un appel vague à la patience. D'où ma question ce jour.</i></p> <p><i>Pouvez-vous expliquer les raisons de ce silence ? Pouvez-vous vous engager sur des échéances pour rendre des comptes aux partenaires du territoire sur ce sujet ? Enfin, pouvez-vous nous informer sur les engagements stratégiques du CCAS pour les années à venir ?</i></p>	<p>Tout d'abord, merci pour votre question et merci pour votre implication dans le travail qui a été réalisé. Comme vous l'avez souligné, l'analyse des besoins sociaux est un document obligatoire pour tous les CCAS à l'occasion de chaque nouveau mandat. Le précédent datait de 2017. Cette démarche consiste à élaborer un diagnostic socio-démographique à partir de données d'observation sociale du territoire, elle doit notamment comprendre des éléments démographiques sur l'enfance, la jeunesse, l'habitat, l'emploi et la formation ainsi que sur le niveau de précarité et sur le vieillissement de la population. C'est un outil d'aide à la décision qui doit servir à fixer des priorités d'action. Ce faisant, dans ce cadre et pour la première fois, la collectivité a souhaité conduire une démarche transversale et partenariale en investiguant des domaines plus larges que ce qui avait été fait précédemment, en y associant les acteurs comme vous, associations, ainsi que les habitants. Il s'agit d'une démarche qui a pris beaucoup de temps. Vous l'avez rappelé, des ateliers ont été organisés et c'est d'ailleurs à cette occasion que vous avez vous-même contribué à cette opération.</p> <p>Puisque vous mentionnez des dates, le travail a en réalité été conduit par le CCAS entre juillet 2022 et mars 2023, de sorte que, si votre souvenir s'arrête à l'automne 2022 quant à votre contribution, la démarche s'est poursuivie jusqu'en mars 2023.</p> <p>L'ABS a effectivement fait l'objet d'un accompagnement extérieur par le cabinet KPMG et a compris plusieurs phases : la réalisation d'un portrait social du territoire complété par une enquête habitants, la tenue d'ateliers partenariaux, de préconisations en présence d'acteurs institutionnels et associatifs et l'élaboration de propositions.</p> <p>Ce document a fait l'objet d'un rendu au COPIL de l'ABS, composé d'élus de la ville, d'élus du CCAS et de représentants institutionnels comme l'Etat, le Département et d'autres collectivités. Présenté en copie le 3 avril 2023, il a donné lieu à des discussions et des débats, avant d'être présenté aux membres du conseil d'administration du CCAS le 10 juillet 2023. S'ensuit le temps de l'été, où nous avons demandé à KPMG des compléments de travaux qui ont sans doute perturbé le retard administratif que vous soulevez. Toutefois, s'il y a certes un problème de calendrier et de forme, il n'y a évidemment aucun problème de fond et ayant conscience de l'importance de ce document, je crois qu'il était nécessaire de pouvoir y revenir si tel était le souhait des élus et de celles et ceux qui étaient autour de la table. Le document a ensuite été présenté en majorité et, hasard du calendrier, il a effectivement été publié plus ou moins au même moment que la réception de votre</p>

question par l'administration. Il est donc à présent en ligne et public. Bien que je le considère à titre personnel relativement complet, j'entends que vous attendiez davantage.

Vous nous questionnez également à propos de la feuille de route du CCAS, il est tout d'abord important de rappeler que le CCAS de Chambéry est le plus important de Savoie, représentant 450 agents et agentes, 20 millions d'euros de budget annuel, 7 établissements sociaux et médico-sociaux dont trois EHPAD, deux résidences autonomes, une pension de famille et une seconde en cours de construction, une résidence sociale qui accompagne notamment sur la parentalité de très jeunes femmes. Il s'agit d'un service d'aide à domicile, d'infirmiers à domicile et de portage de repas. Le CCAS constitue également un service d'accès aux droits avec notamment la domiciliation administrative des personnes sans domicile fixe, la délivrance d'aides d'urgences en matière d'hygiène ou alimentaires, l'instruction des dossier du RSA, un accompagnement social dans l'ensemble des démarches qui peuvent être sollicitées, un service travaux. Il assure également le suivi de l'instruction à domicile de celles et ceux qui en ont fait le choix pour leurs enfants. En un mot, c'est un CCAS très largement dimensionné pour une ville moyenne comme la nôtre.

Par conséquent, l'ABS vient effectivement nous éclairer sur l'action du quotidien mais en réalité, dans les sujets traités par le CCAS de la Ville de Chambéry, la feuille de route s'impose à nous. Elle s'impose à nous dans la mesure où, par exemple, au début du mandat, on fait face à une crise sanitaire où on doit protéger les plus âgés parce qu'on a une forte action en direction de nos aînés. Mais cette action se déroule également envers les plus précaires en mettant en place des actions d'aller vers, j'ai notamment souvenir à ce propos d'une opération de vaccination en commun avec la Cantine Savoyarde.

Le CCAS c'est aussi la mise en place d'une coordination de l'aide alimentaire à l'échelle de l'agglomération qui n'existait pas auparavant. Vous l'avez dit, parfois, les différents acteurs qui interviennent dans le champ social ne se connaissent pas ou en tout cas ne travaillent pas ou pas suffisamment entre eux.

La période qui suit la crise sanitaire voit s'installer une crise sociale qui fait apparaître la nécessité de faire monter en puissance cette coordination alimentaire, c'est ce qui a été réalisé sous la tutelle des services de l'État (parce que ce n'est pas notre compétence immédiate). Nous avons également dû gérer des quotidiens compliqués lorsque l'hôpital décide de fermer en début d'année dernière 111 lits dans les EHPAD, ce qui entraîne un effet boomerang qui nous arrive un an plus tard et qu'on est aujourd'hui en train d'absorber. Le CCAS doit aussi composer avec

			<p>des listes d'attentes qui s'allongent, des refus plus nombreux que des acceptations de dossier, avec des situations toutes aussi difficiles les unes que les autres. Je vous l'illustre à travers quelques exemples parce que quand on gère des grandes précarités comme nous le faisons, du grand âge, de la dépendance, de la maladie, beaucoup de problématiques sociales, en réalité c'est difficile d'écrire une feuille de route détaillée et linéaire. On ajuste au quotidien en fonction des urgences et de l'actualité. En revanche, je comprends votre appétence et votre besoin d'en savoir davantage, je n'exclus donc pas de réunir les différents acteurs qui ont pu participer activement, comme vous l'avez fait, pour pouvoir sans doute répondre plus en détail à vos besoins et à vos demandes.</p>
--	--	--	---

N°	THÈME	QUESTION	RÉPONSE
7	Sécurité quartier Covet	<p><i>Bonjour, Notre quartier a été ce matin encore victime pour la 10eme fois depuis juin dernier d'un incendie (semble t'il encore une fois volontaire) dans les garages d'un immeuble. J'ai moi-même été victime puisque notre immeuble a été incendié le 10 octobre dernier et que je ne peux toujours pas habiter chez moi. Que prévoyez vous de faire très prochainement pour ramener la sérénité dans le quartier et assurer notre sécurité ?</i></p>	<p>Comme la municipalité avait pu en faire part en janvier dernier, je comprends et partage vos inquiétudes face aux actes malveillants que nous avons eu à déplorer durant plusieurs mois et qui ont affecté la tranquillité du quartier du Covet et le cadre de vie des habitants. Je souhaite vous assurer de la mobilisation entière de la municipalité en matière de sécurité et de tranquillité publique et vous préciser l'ensemble des actions conduites pour préserver le cadre de vie et la tranquillité des habitants.</p> <p>Les actions de la Police municipale : les agents de la police municipale interviennent quotidiennement pour lutter contre les incivilités et assurer la tranquillité publique. L'attention de la police municipale dans le quartier du Covet demeure constante.</p> <p>Ainsi, en 2023, la Police municipale a effectué 340 interventions sur le secteur du Covet, en particulier avenue du Covet, et a procédé à 279 verbalisations sur ce même secteur. La police municipale agit dans un cadre légal et réglementaire strict qui lui confère des prérogatives moins étendues que celles des forces de l'ordre nationales, notamment en termes de contrôles d'identité et de verbalisation. C'est pourquoi elle ne peut, seule, répondre à certaines situations. Dans un souci de visibilité et d'efficacité, les polices nationale et municipale peuvent procéder à des opérations coordonnées qui permettent de conjuguer leurs forces. Monsieur le Maire a demandé à Monsieur le Préfet de la Savoie que ces opérations coordonnées soient renforcées au Covet.</p> <p>Les ateliers de tranquillité publique de proximité : dans le cadre de sa politique en matière de tranquillité publique, la municipalité a mis en place avec ses services, les polices nationale et municipale et avec le tribunal judiciaire de Chambéry, des ateliers de tranquillité publique de proximité. Ces temps de travail participatifs ont vocation à réunir, sur un secteur très ciblé, des habitants préoccupés par les enjeux de sécurité, de tranquillité et de prévention de la délinquance. Un atelier spécifique au quartier du Covet a été réuni le 21 février 2023, en présence des acteurs de la prévention et de la sécurité (Police, Parquet, correspondants de nuit, services de la Ville). Une rencontre sur site le 14 septembre 2023 a également permis à l'ensemble des parties prenantes d'identifier, avec la soixantaine d'habitants présents, les actions à conduire pour prévenir les troubles observés. D'autre part, suite aux incidents survenus dans le quartier et dans la continuité des actions déjà engagées, une réunion a été organisée en mairie le 13 décembre 2023, en présence d'un groupe d'habitants du quartier Covet, des police nationale et municipale, des représentants de la municipalité et des correspondants de nuits. Une deuxième réunion s'est tenue le 2 avril 2024 en présence d'habitants et des mêmes acteurs, qui a permis de mesurer collectivement les actions réalisées ainsi que les avancées</p>

constatées. En particulier, l'OPAC de la Savoie a confirmé son engagement quant aux demandes exprimées par ses locataires.

Par ailleurs, plusieurs leviers d'actions ont été identifiés lors de ces échanges.

Le rétablissement de l'éclairage public : dans un contexte de crise énergétique, la Ville expérimente depuis le [15 octobre 2022](#) l'extinction de l'éclairage public de minuit à 5 heures du matin sur une plage horaire plus réduite que celle retenue par d'autres communes françaises. Comme nous l'avons fait sur le quartier du Centre-Ville où l'extinction intervient plus tard les [jeudi](#), [vendredi](#) et [samedi](#) soirs, avec un maintien pour certains cheminements, une adaptation de l'extinction de l'éclairage public est faite au Covet, sur des horaires plus tardifs.

Le déploiement de la vidéoprotection : complémentaire à la présence humaine sur le terrain, la vidéoprotection permet des interventions immédiates et constitue également un outil au service de la justice, en contribuant à l'élucidation des infractions pénales par le biais de l'extraction d'images sur réquisition d'un magistrat ou d'un officier de police judiciaire. A ce jour, le secteur du Covet n'est pas équipé en caméras de vidéoprotection. L'installation d'un système de vidéoprotection est encadrée par le code de la sécurité intérieure et est également conditionnée à des investissements importants, notamment la création d'un réseau dédié et sécurisé de fibre optique. C'est pourquoi la Ville a sollicité un prestataire spécialisé pour étudier la faisabilité technique et financière de l'implantation de caméras de vidéoprotection dans le quartier.

Les actions de prévention : depuis 2021, la Ville subventionne avec Cristal Habitat et l'OPAC de la Savoie l'association Régie Plus pour permettre la présence de correspondants de nuit 3 à 4 soirs par semaine, de 18h à minuit. Cette présence sur le secteur du Covet vise à assurer des missions de médiation sociale, de résolutions de conflits de voisinage, d'aide et d'orientation des personnes en situation de difficultés, mais également de veille technique. Vous pouvez contacter les correspondants de nuit au [06 01 33 91 13](tel:0601339113).

La présence de la police nationale : les problématiques signalées sont systématiquement transmises à la police nationale dans le cadre d'un partenariat étroit avec le délégué Cohésion Police Population de la police nationale. La situation du quartier du Covet fait l'objet d'échanges spécifiques lors des groupes de partenariat opérationnel mensuels (GPO) pilotés par la police nationale. Cette instance, à laquelle la Ville participe, permet de partager des objectifs opérationnels et vise à des actions coordonnées sur le terrain en réponse aux différents troubles à l'ordre public identifiés.

L'aménagement et l'entretien de l'espace public : le diagnostic participatif organisé le [14 septembre 2023](#) a permis de partager constats et préconisations. La faisabilité des aménagements demandés est actuellement à l'étude par les services

			<p>de la Ville (exemples : à la sortie Rue Ronde / Rue de l’Iseran, avenue du Covet). Ces aménagements s’inscrivent dans le cadre de la démarche « Ville apaisée » engagée par la Ville de Chambéry dans un objectif d’amélioration de la qualité de vie des habitants. Certains aménagements ont été retenus et ont vocation à être réalisés : pose de bordures anti-stationnement rue de l’Iseran et installation d’une corbeille rue des Droits de l’Homme notamment.</p> <p>L’entretien du quartier fait également l’objet d’une attention particulière par la Ville, avec le passage de la balayeuse mécanique une fois par semaine et la présence très régulière d’agents d’entretien. La Ville veillera également à rappeler aux bailleurs sociaux les obligations relatives aux règles de collecte des déchets et au règlement sanitaire départemental. De façon générale, la Ville se fait le relais des demandes concernant la responsabilité des bailleurs.</p> <p>De manière générale en matière de tranquillité publique et de qualité du cadre de vie, les signalements des habitants sont précieux, sur Simplici ou auprès de la police municipale. Je vous invite à solliciter la Police nationale en composant le 17 à chaque fois que cela paraît nécessaire et en dehors des horaires de service de la police municipale.</p> <p>La prévention de la tranquillité publique repose sur un équilibre fragile qui doit concilier tous les usages de la ville par ses habitants et ses visiteurs. La Ville déploie tous les outils pour prévenir les troubles et agir, y compris en réprimant les faits délictueux. Les pouvoirs de la commune étant encadrés par la réglementation, la municipalité mobilise ses partenaires, notamment l’Etat, pour une action réactive et efficace aux côtés des riverains, des commerçants et des associations compétentes. Monsieur le Préfet nous a assuré de sa particulière attention à la situation du secteur Covet.</p> <p>Par ailleurs, M. Le Procureur et les services de la police nationale nous ont indiqué lors du dernier groupe local de traitement de la délinquance du 19 juin 2024 une amélioration de la situation du quartier du Covet, depuis la mobilisation de l'ensemble des partenaires, notamment en matière d'incendies.</p> <p>Je vous remercie pour votre contribution et vous assure de la constante mobilisation de la municipalité pour faire de Chambéry une ville où il fait bon vivre.</p>
--	--	--	--

N°	THÈME	QUESTION	RÉPONSE
8	Aire de jeux	<p><i>Bonjour, Depuis des mois, voire des années, les aires de jeux de la ville, entre autres celle du Verney, perdent les jeux d'extérieur : bac à sable, jeux sur ressort, toboggan, balançoire, maisonnette, tourniquet... J'ai lu qu'il y avait "une réflexion globale " sur le sujet... À quand des réalisations ???? Les enfants grandissent vite ! J'ai déjà posé la question sur d'autres plates-formes sans aucune réponse... Cordialement</i></p>	<p>Une question analogue a été posée lors du conseil municipal 18 décembre 2023. En réponse à cette question, il a été indiqué que la Ville de Chambéry possède 59 aires de jeu ouvertes au public et 35 dans les écoles, hors street workout et city stades. Chaque aire de jeux comprend un ou plusieurs jeux, de différentes gammes. Ainsi, on distingue plusieurs typologies de jeux, que la Ville met à disposition de ses habitants :</p> <ul style="list-style-type: none"> · 109 jeux à ressorts ; · 80 petits jeux de type cabanes, toupies... ; · 30 toboggans ; · 36 structures, petites à grandes (de 1 à 3 tours). <p>Le patrimoine des aires de jeux présente aujourd'hui une moyenne d'âge très élevée, qui ne correspond plus forcément au besoin d'usage, c'est à dire à la bonne tranche d'âge. Ceci traduit une bonne maintenance des aires de jeux tout au long de leur vie, qui conduit à avoir conservé certains jeux depuis plus de 20 ans voire jusqu'à 33 ans.</p> <p>Le coût de fonctionnement pour le patrimoine des 255 jeux est important car les normes successives sont toujours plus contraignantes et imposent 3 types de contrôles pour les jeux et pour les sols pour chacun d'eux :</p> <ul style="list-style-type: none"> · le contrôle régulier réalisé tout au long de l'année par 1 agent de la collectivité (tous les 15 jours environ) · le contrôle trimestriel réalisé par une équipe de 2 agents de la collectivité ainsi que les petites réparations ; · le contrôle annuel réalisé par un organisme extérieur (bureau de contrôle). <p>Ces contrôles ont conduit les services à supprimer des jeux, environ une 50 aine, sur plus de 300 référencés en 2020, pour des raisons de sécurité. Les services ont remis en état 8 jeux en grandes structures en 2023 pour conserver ces équipements dans chacun des quartiers de la ville (Chambéry le Vieux, le Biollay, Bissy et le centre ville...). En effet, la Ville de Chambéry souhaite offrir aux Chambériens et</p>

Chambériennes un patrimoine de jeux adapté à tous les publics, toutes les tranches d'âges et un patrimoine moderne anticipant la fin de vie des aires de jeux actuelles. Dans ce but, nous avons effectivement engagé la réalisation d'un schéma directeur des aires de jeux qui prévoira le remplacement ou la suppression d'aires de jeux obsolètes, petites ou mal positionnées, et se poursuivra sur plusieurs années. Ce schéma directeur proposera :

- Des aires de jeux conséquentes proposant un choix d'agrès variés et à destination de classes d'âges large (2 ans à 14 ans) pour accueillir des fratries et des enfants en situation de handicap. Elles seront ainsi vecteurs d'inclusion, de sociabilité et de partage. Ces espaces ont vocation à être des lieux de rencontres où il fait bon vivre à l'ombre des arbres plantés à proximité.

- Des aires de jeux de proximité, plus standardisées et moins conséquentes en termes d'offre, placées dans les endroits estimés judicieux des quartiers.

Ce schéma directeur des aires de jeux est actuellement en cours d'élaboration. D'octobre 2023 à février 2024, le service des espaces verts a échangé avec les mairies de quartier dans un objectif de prise en compte de l'ensemble des besoins de toute la ville.

Dès 2024, une aire de jeux par quartier qui sera réaménagée. Ces aménagements seront faits après concertation avec les habitants et les conseils de quartier, de sorte à adapter de façon précise les sites aux besoins des usagers, avant le projet définitif.

Les aires de jeux réaménagées en 2024 seront les suivantes :

QUARTIERS	Aires de Jeux
Bellevue	Cœur de Cité
Biollay	Parc Eburdy
Bissy	Mager (phase 1)
Hauts	CPNG (Talweg)

			Centre	Aglietta	
			Laurier	Petit Clos	
			Chy le Vieux	/	